



## Produit défectueux - frais de retour

-----  
Par jay0601

Bonjour,

J'ai acheté une paire de chaussures dans un magasin à Paris (150?). De retour chez moi en Corse 3 jours plus tard je remarque un défaut important sur la semelle de la chaussure qui se décolle. Je prends une photo et fais un mail au commerçant. Il constate le défaut et me demande de renvoyer la paire. Je prends à mes frais l'expédition en recommandé. Il m'indique qu'il va faire une procédure auprès de son fournisseur pour changer la paire mais que je vais devoir lui payer en plus les frais d'expéditions pour recevoir la nouvelle paire chez moi (sous prétexte que j'ai fait mon achat initial dans sa boutique et que lui ne fait que de la vente physique).

Pouvez-vous me confirmer qu'il est légalement obligé de me renvoyer la paire de chaussures sans frais supplémentaire chez moi ? De plus, est-ce que je peux lui demander après coup de me rembourser en plus mes frais d'expéditions initiaux pris à ma charge ?

Merci d'avance pour votre aide.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]

-----  
Par jay0601

J'aimerais savoir si je suis dans mon droit avant de faire un signalement.